

**SEMESTRES 1 ET 2 MENTION SCIENCES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION  
PARCOURS ANALYSE DES SYSTEMES EDUCATIFS (Présentiel)**

**Modalités d'admission**

■ de plein droit :

Licence de Sciences de l'Education

■ sur dossier :

Autres licences de Sciences humaines, licences de Droit, AES, Economie, STAPS, Philosophie

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université  
(03.80.39.51.80)

**Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances**

**SEMESTRE 1**

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 <sup>ère</sup> session <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 3 Enseignements disciplinaires	<b>Enseignement obligatoire :</b>										4
	Economie de l'éducation	24	24			48		CT écrit 2 h			
	<b>1 enseignement au choix :</b>										2
	Méthodologie en Psychologie	24				24		CT écrit 2 h			
	Economie publique (cours licence Sc. Eco.)	24				24		CT écrit 3 h			
	Cours communs Licence :							Selon dispositions propres à chaque discipline			
	Approche épistémologique et historique de la psychanalyse et de la psychologie	24				24					
	Education tout au long de la vie	24				24					
Autre discipline SHS ou tout cours lié au mémoire et approuvé par son Directeur	24				24						
<b>TOTAL UE</b>		48	24			72	15				6

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 <sup>ère</sup> session <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 4 - Outils et méthodes (obligatoire)	Méthodologie de la recherche en éducation	24				24		pas d'examen (voir UE1 S2)			
	Statistiques / enquêtes et traitement de données	24	24			48		EP+-écrit 2 h			4
	Anglais (2)		24			24		CT oral lors du(des) dernier(s) cours + écrit (version électronique à env. par mail)			2
<b>TOTAL UE</b>		48	48			96	15				6
<b>TOTAL S1</b>		<b>96</b>	<b>72</b>			<b>168</b>	<b>30</b>				<b>12</b>

### SEMESTRE 2

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 <sup>ère</sup> session <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 1 - Travail d'Etude et de Recherche	Mémoire							Soutenance			5
	Stage (2 semaines)					50		Rapport de stage			
	Méthodologie de la Recherche en Education		24			24		CT écrit 2 h			1
<b>TOTAL UE</b>			24			74	15				6

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 <sup>ère</sup> session <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 2 - Enseignements de spécialité	<b>Enseignement obligatoire :</b>										4
	Sociologie de l'éducation (commun M1 Sociologie)	24	24			48		CC+CT écrit 2 h			
	<b>1 enseignement au choix :</b>										2
	Psychologie de l'éducation	24				24		CT écrit 2 h			
	Cours communs Licence :							Selon dispositions propres à chaque discipline			
	Philosophie morale et politique en Education	24				24					
	Histoire de l'Education spécialisée et intégration	24				24					
	Ecole et Société multiculturelle (commun M1 FLE)	24				24					
	Garçons et Filles à l'Ecole	24				24					
	Analyse des relations Familles-Ecole	24				24					
	Observation des situations & Pratiques éducatives	24				24					
	Animation	24				24					
	Ingénierie de la Formation	24				24					
Un cours du cursus de Sociologie ou du cursus de Sciences économiques, après accord du responsable du M1 et de l'enseignant du cours choisi	24				24						
<b>TOTAL UE</b>		48	24			72	15				6

<b>TOTAL S2</b>		<b>48</b>	<b>48</b>			<b>146</b>	<b>30</b>				<b>12</b>
-----------------	--	-----------	-----------	--	--	------------	-----------	--	--	--	-----------

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(2) dispense pour les étudiants ayant obtenu le C.L.E.S. niveau 2

UE transversales : voir <http://www.u-bourgogne.fr/> (UFR, écoles, Instituts /UFR / documentation /UE transversales).

## ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/> (UFR, écoles, Instituts /UFR / documentation /référentiel LMD). Les modalités de contrôle des connaissances propre aux M1 de Sciences Humaines et Sociales sont précisées ci-après. Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

A chacun des deux niveaux, M1 et M2, le contrôle des acquis de la formation porte sur un ensemble d'unités d'enseignements et de travaux individuels. Ces travaux individuels sont, selon les spécialités du diplôme, des mémoires de recherche, des stages et des projets encadrés.

Chaque unité d'enseignement sera validée par un contrôle continu et par une épreuve finale portant sur l'ensemble des enseignements suivis. Les responsables de la formation s'assureront que, sur l'ensemble des contrôles, un équilibre sera maintenu entre les épreuves orales et écrites et entre les travaux individuels et les travaux en groupe.

Au niveau M1, les étudiants réaliseront un mémoire d'initiation à la recherche et un stage de deux semaines dans une institution éducative.

**Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant octobre (bureau 166 B, 1<sup>er</sup> étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage. Quant au directeur de recherches, il est indispensable d'en trouver un avant la fin du mois d'octobre. Il est rappelé que les étudiants qui n'ont plus que le mémoire à soutenir doivent aussi impérativement procéder à l'inscription pédagogique.**

### ● Sessions d'examen :

Première session : Janvier pour le semestre 1 et mai/juin pour le semestre 2

Deuxième session : septembre pour les deux semestres.

### ● Règles de validation et de capitalisation :

#### **CAPITALISATION**

##### **D'une session à l'autre**

Si un semestre n'est pas obtenu :

- UE acquises : les enseignements les constituant ne peuvent être repassés.
- UE non acquises : tout enseignement dont la note est < à 10/20 devra être repassé.

Si l'année n'est pas obtenue :

- Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.
- Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

##### **D'une année sur l'autre**

Si le M1 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2<sup>ème</sup> session après compensation entre les 2 semestres, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour l'année suivante si leur note est  $\geq$  à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés.

#### **COMPENSATION**

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est  $\geq$  à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est  $\geq$  à 10/20.

A la demande de l'étudiant, le diplôme de **Maîtrise de «Sciences de l'Education et de la Formation»** est délivré au terme de la 1<sup>ère</sup> année de Master.

### Précisions :

#### **REGIME « SALARIES ET ASSIMILES »**

Selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Dispense de stage pour les étudiants pouvant justifier d'une activité professionnelle suffisante dans une institution éducative.

La formation étant modulaire, chaque étape (M1/M2) peut se dérouler en 2 années, en particulier pour les salariés en formation professionnelle.

## **Contacts**

**Responsables du diplôme :** Sophie MORLAIX  
**Secrétariat-scolarité :** Sylvie PILLOT 03.80.39.56.13  
[sylvie.pillot@u-bourgogne.fr](mailto:sylvie.pillot@u-bourgogne.fr)

**Composante de rattachement :** UFR SCIENCES HUMAINES